



Commune de SIMANDRE-SUR-SURAN

AVIS AU PUBLIC

Mise à disposition du public de la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU)

Le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU portant sur la rectification d'une erreur matérielle est tenu à la disposition du public en mairie de Simandre-sur-Suran durant une durée d'un mois, soit du mercredi 1^{er} avril 2026 au jeudi 30 avril 2026 inclus, aux heures et jours d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé à la mairie de Simandre-sur-Suran et/ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : mairiedesimandre@wanadoo.fr